

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par
Mme Massonneau, rapporteure

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots : " les souhaits", les mots : " la volonté".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à renforcer le caractère opposable des directives anticipées vis à vis des professionnels de santé.